

Défi  Action 4.1 – Rendre la voirie cyclable

1 DESCRIPTION DU PROJET

La ville des Mureaux se situe dans le département des Yvelines et sa population est de 32.000 habitants. Ce territoire est à la croisée du Parc Naturel Régional du Vexin, de la Seine au nord, de l'autoroute A13 au sud, de Paris à 40 Kms à l'est, et à l'Ouest : aux portes de la Normandie. D'une superficie de 1 100 hectares située dans la vallée de la Seine, la topographie de la ville hérite d'un relief relativement plat hormis un coteau au Sud Est (plateau de Becheville de 53m). Le territoire est donc propice au développement de la pratique cyclable. La ville souhaite alors réussir un défi engagé : convaincre les élus de la nécessité d'une politique cyclable et aménager, à terme, les 65 kilomètres de voirie d'itinéraires cyclables.

L'origine de la naissance de la politique cyclable démarre alors en 2001. Il n'en fallait pas moins d'une nouvelle équipe municipale pour acter une réflexion concrète marquée par des résultats immédiats :

- 2002 : signature de la charte des circulations douces avec la Région Île de France,
- 2003 : réalisation de la « voie verte » = 7 Kms aux bords de Seine (avec le département des Yvelines)
- 2004 : approbation d'un schéma directeur des itinéraires cyclables,
- 2005 : premier double-sens cyclable,
- 2009 : expérimentation de la Chaucidou,
- 2010 : visite du délégué interministériel : Hubert PEIGNE, « Monsieur Vélo du Gouvernement » pour bénéficier du retour d'expérience de la ville des Mureaux

D'ici la fin d'année 2015 : la ville offrira 33 kilomètres d'itinéraires cyclables.

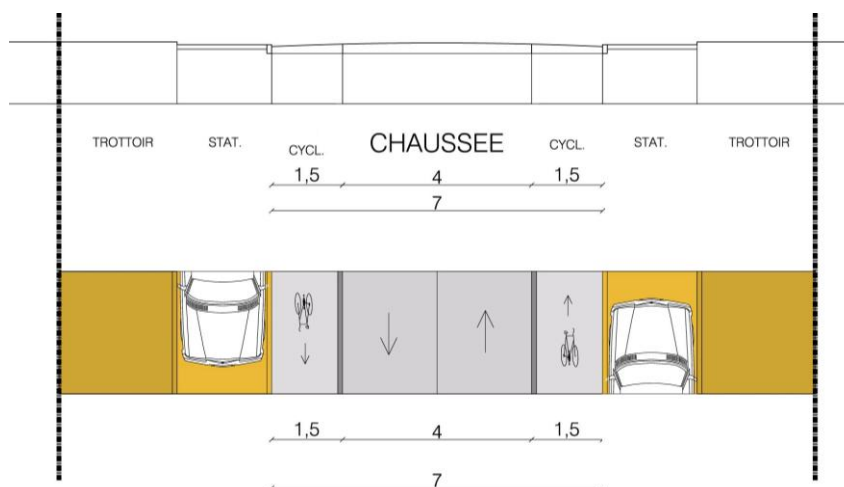


Chaussée à voie centrale banalisée ou Chaucidou de la rue Toulouse Lautrec, largeur de l'aménagement 1,5 m
(Source : google earth street view)

La ville des Mureaux présente des voiries étroites. La problématique majeure était alors : comment garantir la continuité du plan global cyclable ? La ville s'est alors inspirée d'aménagements réalisés ailleurs en Europe comme en Suisse, Belgique ou Hollande : la solution Chaucidou. La Chaucidou apparaît comme une réponse adaptée aux cas de voiries contraintes physiquement. Concrètement, les chaussées à voie centrale banalisée se caractérisent par la suppression du marquage axial de la voie centrale et la réalisation de deux bandes multifonctionnelles appelées « bandes de rives » proposant une largeur confortable pour les cyclistes.

*« Chaucidou » = « chaussée pour les circulations douces » : création par l'association Velobuc (78)

Pour convaincre du bien fondé de cet aménagement, il aura fallu près deux années d'échanges entre urbanistes, paysagistes, ingénieurs circulation tout mode, élus et usagers. A l'issue de ce temps de réflexion, un profil en travers type avec une signalisation adaptée a été créé pour chaque type d'aménagement. Le principe clé est de partager autrement l'espace tout en conservant la même largeur de chaussée. Pour être lisible, une définition s'est imposée pour la Chaucidou : en situation de croisement et / ou de dépassement, les automobilistes sont autorisés à franchir la bande de rive délimitant l'espace dédié aux cyclistes.



Exemple de profil en travers d'une chaussée à voie centrale banalisée ou Chaucidou
(Source : Ville des Mureaux)

2 LES ACTEURS DU PROJET

La ville des Mureaux a réalisé ces aménagements avec le soutien d'autres partenaires tels que le département des Yvelines, la Région Île-de-France et l'Europe qui ont attribué des subventions. Niveau budget, ces aménagements sont peu onéreux car ils consistent, pour l'essentiel, à faire du traçage.

Pour réaliser la Chaucidou, la ville estime le coût pour 100 m de linéaire à 220 € HT décomposé comme suit :

- bande de 0,10 ml x 0,50 ml de long = 80 € HT
- 1 logo vélo avec une flèche = 60 € ht par sens de circulation (x 2) = 120 € HT
- Installation de chantier = 20 € HT

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Testé en premier lieu dans les quartiers en Zone 30, la Chaucidou a vocation à s'étendre à l'ensemble des voiries de la ville. Depuis les premières mises en place, la ville constate une pratique accrue de l'usage du vélo. Par exemple, les parents acceptent volontiers que leurs enfants aillent en vélo au collège par l'itinéraire continu entre habitat et l'établissement. Autre victoire : les automobilistes s'habituent à cet aménagement et l'apprécie tout comme les cyclistes.

Point essentiel la ville n'a enregistré aucun accident sur ces aménagements. Dans le cadre du suivi de l'accidentologie, la tendance de l'évolution de la vitesse est vérifiée.

4 CONTACT

Ville des Mureaux, Directeur Voirie : Dominique CHAUVIERE & chargé d'études : Heathcliff FESSARD

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info